

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 juin 2021**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS

ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 juin 2021 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 juin 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Véronique NEIL, M. Nicolas ROUSSARD à Mme Nicole MORERE, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour :

- Créer 1 poste contrat de projet suite à la création de la coopérative du numérique en l'occurrence un Fab Manager dont le rôle est d'animer le Fab Lab, de participer à la démocratisation de la fabrication numérique sur le territoire et de répondre aux demandes des entreprises.

Le Fab Manager accompagne les usagers dans l'utilisation des machines pour la réalisation de leurs projets. Il participe au développement des services et des animations du Fab Lab ainsi qu'à la définition d'un modèle économique pérenne. Sous la responsabilité du directeur (et en coordination avec lui) il participe, à partir des axes du projet initial et des propositions du Conseil d'Orientation, à la définition d'un programme général d'animation, se charge d'accueillir les différents publics participants et de favoriser leur interaction.

Attentif aux besoins locaux et aux particularités du territoire, il propose des actions pour impulser de l'innovation et anticiper les services de fabrication numérique de demain.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président et de créer le poste tel que défini ci-avant,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs comme présenté en annexe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2621 le 22 juin 2021
Publication le 22 juin 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22 juin 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210621-3777-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directrice de cabinet	1	10.5/35h	
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Directeur Territorial	1	35h	DIRECTEURS TERRITORIAUX
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	13	35 h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	16	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	10	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35	
Adjoint administratif	23	35 h	
Adjoint administratif	1	28h	
Ingénieur principal	3	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	7	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	9	35 h	
Agent de maîtrise	7	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise principal	5	35h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	27	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	32 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	30h	
Adjoint technique	37	35 h	
Adjoint technique	1	17h30	
Adjoint technique	2	25/35	
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX

Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	35h	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	28 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16	
Assistant d'enseignement artistique	1	17/20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	11.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.50/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	6/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7.25/20	
Puéricultrice de classe normale	1	35 h	
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1	35 h	PUERICULTRICE CADRE DE SANTE

Infirmier en soins généraux hors classe	1	30/35	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	32/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	26/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	11	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	3	30/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	32/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	32/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	9	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	32/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0	28 h	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	5	35 h	
ATSEM principal 1ère classe	1	35h	
ATSEM principal 2ème classe	1	35h	
Animateur principal de 1ère classe	2	35h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation	7	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	5	30/35	
Adjoint d'animation	3	31.5/35	
Adjoint d'animation	1	27	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	35h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	31/35h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	30/35h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	28/35h	

CONTRATS DE PROJETS				
Projet	durée	Catégorie d'emploi	Temps de travail	Classification du poste
Chargé de mission coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur – catégorie A	35h00	A4
Chargé-e de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur- catégorie B	35h00	B2
Chargé de mission loisirs- activités de pleine nature	2 ans		35h00	B2
Chargé de projet d'opération	3 ans	Technicien	35h00	
Chargé-e d'appui aux missions prospective- Volontaire territorial en administration	18 mois	Rédacteur	35h00	Pas de classification
Fab Manager	3 ans	Technicien	35h00	B3

APPRENTIS
SI- Géomaticien
Auxiliaire de puériculture - crèche de Montarnaud
fiscalité et contrôle de gestion
Agent de maintenance des eaux usées
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales